



LA POLICE DE PROXIMITÉ SE PRÉSENTE

Qu'est-ce que la proximité? Selon le dictionnaire Larousse, au sens le plus large, il s'agit de « la situation d'une personne, d'une chose qui se trouve à peu de distance d'une autre, qui est proche ».

Cette signification prend ici tout son sens puisque la police de proximité est un concept qui regroupe l'ensemble de nos moyens sur un territoire défini, affectés prioritairement au renforcement de la Sécurité. Partant de ce principe, la proximité doit être réelle et objective, afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers, notamment en réduisant le sentiment d'insécurité. Diverses expériences et constatations ont démontré qu'une police isolée n'ayant pas le concours et l'appui des habitants est une police désarmée. Le désintéressement de la population et la passivité des témoins potentiels encouragent incontestablement la délinquance. La peur de dénoncer et la crainte de perdre son temps pour témoigner découragent également de nombreuses personnes. Ainsi, la police de proximité se veut proche, visible et disponible.

Une police de proximité doit être à même d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou avec la collaboration de divers partenaires, des solutions durables. Raisons pour lesquelles elle doit privilégier une approche préventive plutôt que réactive. Prévention vient du latin « praevenire » et signifie empêcher, parer; en l'occurrence, parer à l'infraction, au délit, au crime, par des moyens et des mesures appropriés. Notre mission est donc de diminuer les occasions et les circonstances pouvant mener à ces actes et, par conséquent, protéger les citoyennes et citoyens par des actions et une présence sur le terrain.



De gauche à droite: sgt Pilloud, adj Aeby, sgtm Haari, sgt Bertogliati, sgt Jaccard, sgtm Bujard, sgtm Morier

Ainsi, sous la responsabilité de l'adj Aeby, chargé de prévention, six policiers de la Police Est Lausannoise sont affectés à des missions de proximité. A votre service et à votre écoute, ils officient sur les communes de l'Association de police. Un collaborateur est attribué aux communes de Belmont et Savigny. Un autre s'occupe de Paudex et les quatre derniers se partagent la Ville de Pully, elle-même divisée en secteurs.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec nos services et à demander la présence du répondant de proximité de votre région en cas de besoin.

Police Est Lausannoise, 021 721 33 11, info@police-estlausannois.ch

TERRAIN DES BOVERATTES-EST



La Ville de Pully a récemment lancé un projet d'envergure qui permettra de construire à Pully une centaine de logements sur le magnifique terrain des Boverattes, propriété communale. Il a été prévu que 70% des logements seraient destinés aux familles et 30% aux seniors. Le prix de la location a été fixé à CHF 280.00 au m² (soit environ CHF 2'300.00 pour un 4 pièces de 100 m²).

Au mois de mars 2013, la Commune a lancé un concours d'investisseurs afin de désigner un superficiaire sur le terrain des Boverattes. Après analyse des nombreuses offres de grande qualité, elle a désigné comme lauréat la « Vaudoise Vie Compagnie d'assurances SA » (ci-après la Vaudoise), chargée de l'investissement et de la construction des logements. Pour mener à bien ce projet, la Vaudoise s'est entourée d'« Implenia SA » pour la construction ainsi que du « Comptoir Immobilier SA » pour la gérance. En qualité de maître d'ouvrage et investisseur, la Vaudoise a lancé le concours d'architecture en avril 2014. Un jury composé de la Vaudoise, de la Municipalité de Pully et de professionnels a analysé et considéré avec attention les excellents projets présentés.

Le 1^{er} septembre dernier, le jury du concours a désigné, à une très large majorité, le bureau « J.-B. Ferrari & Associés Architectes » à Lausanne. Il a notamment été séduit par la forme urbaine linéaire du projet ainsi que par le traitement architectural et paysager. Il a considéré que l'image du projet exprimait d'une manière claire et univoque l'identité du futur quartier.

Les membres du jury ont relevé que le projet des Boverattes-Est, qui se compose de six bâtiments implantés dans la pente et échelonnés sur trois niveaux, s'adapte parfaitement à la topographie du terrain. Des parkings souterrains collectifs sont prévus. Le quartier est entièrement dédié à la mobilité douce et fait la part belle aux aménagements extérieurs et au développement durable. Le projet prévoit également une place de jeu, une esplanade et une salle communale.

La Municipalité se réjouit de l'avancement de ce projet qui marque un pas décisif dans sa politique du logement, dont elle a fait l'une des priorités dans son programme de législature.

Les prochaines échéances intentionnelles sont les suivantes:



Rens.: Direction des domaines, gérances et sports, Lydia Masmejan, Conseillère municipale, Sébastien Cornuz, chef de service, domaine@pully.ch

Sommaire

- Editorial
- La police de proximité se présente
- Terrain des Boverattes-Est
- Dates importantes
- Budget 2015
- Musée d'art de Pully

Donner du sens...

La fin de cette année 2014 se profile déjà sur notre chemin, on en perçoit les contours de plus en plus nettement, alors qu'il y a peu, dans la douceur d'une fin d'automne, cette image nous paraissait encore très lointaine.

Sur le plan communal, c'est une période où l'on parle finances et ce dernier numéro de notre journal est lui aussi largement touché par cette thématique avec la traditionnelle page consacrée au projet de budget 2015. La situation financière de la Ville de Pully est saine et il faut s'en réjouir. Ainsi, ces sept dernières années, nous avons pu financer l'entier de nos investissements et rembourser la moitié de notre dette, la ramenant à hauteur de 70 millions à la fin de cette année. Ce résultat a pu être atteint grâce à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à une conjoncture favorable, mais aussi, bien sûr, par l'effort fiscal de nos contribuables.

Compte tenu des menaces de hausse de notre participation à des charges cantonales, du volume global des investissements à venir et des incertitudes sur l'évolution de la conjoncture, la Municipalité a, dans son appréciation, jugé plus prudent de maintenir le taux d'imposition pour l'an prochain à son niveau actuel, malgré cette bonne situation.

La Municipalité poursuit son action conformément à son programme de législature et ses deux priorités que sont la création de logements et le renforcement de l'attractivité du centre-ville. Ce dernier point a nécessité plusieurs études permettant d'avoir une vision claire et cohérente des problèmes complexes d'urbanisation et de gestion de la mobilité sur ce secteur.

La Municipalité a élaboré une stratégie de communication, dans le but de mobiliser la population et les acteurs de la vie publique sur les projets qui devront nous amener vers une évolution progressive du centre-ville.

La mise en œuvre, dès 2015, des premières actions issues de cette stratégie permettra d'expliquer les enjeux, de partager cette vision du développement de notre ville, mais aussi de l'adapter si nécessaire.

GIL REICHEN, Syndic

Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale	Du mercredi 24.12.2014 à 12h00 au lundi 05.01.2015 à 07h30
Prochaines séances du Conseil communal en 2015	11 février, 20h00 11 mars, 20h00 29 avril, 20h00 27 mai, 20h00 24 juin, 18h00

BUDGET 2015

La Municipalité de Pully a soumis, le 11.12.2014, au Conseil communal un budget 2015 légèrement bénéficiaire.

SITUATION GÉNÉRALE

Types	Budget 2015	Budget 2014	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges	150'305'890.00	143'008'872.00	7'297'018.00	5.10%
Total des revenus	150'436'550.00	142'948'942.00	7'487'608.00	5.24%
Résultat (excédent)	130'660.00	-59'930.00	190'590.00	

Trois éléments marquants du budget 2015 de la Ville de Pully :

- La Municipalité a conservé un objectif général de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire.
- La stabilisation de l'effectif du personnel communal.
- La forte progression des charges liées à la péréquation intercommunale et, plus précisément, à la participation au financement de la facture sociale qui est en très nette progression pour l'année 2015.

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES EN CHF

Types de charges	Budget 2015	Budget 2014	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorité et personnel	28'422'900	28'251'100	171'800	0.61%
Biens, services et marchandises	23'486'680	23'386'000	100'680	0.43%
Aides et subventions	6'448'200	6'185'870	262'330	4.24%
Charges maîtrisables	58'357'780	57'822'970	534'810	0.92%
Charges internes	11'494'510	10'941'612	552'898	5.05%
Charges non maîtrisables	80'453'600	74'244'290	6'209'310	8.36%
Total des charges	150'305'890	143'008'872	7'297'018	5.10%

Le montant total des charges pour l'année à venir s'élève à CHF 150.3 mios. Cependant, la Municipalité ne dispose d'une marge de manœuvre que sur les « charges maîtrisables », soit CHF 58.4 mios.

CHARGES MAÎTRISABLES

Les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 0.6% (CHF 170'000.00) par rapport au budget 2014 et sont dues aux répercussions des mesures prises en 2013 (participation de la Commune à l'assainissement de la Caisse de pensions CIP notamment).

Les achats de biens, services et marchandises sont en augmentation de 0.4%, soit environ CHF 100'000.00.

Finalement, les aides et subventions progressent de 4.2% par rapport au budget 2014 en raison de l'augmentation de l'aide sociale communale, du subventionnement du transport des jeunes en formation, de l'augmentation du coût du réseau d'accueil de l'enfance et de l'augmentation du coût de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (suite au transfert des APEMS dans cette entité) et à la création de nouvelles places d'accueil.

CHARGES INTERNES

Le montant de CHF 11.5 mios représente des opérations comptables sans effets sur le résultat ou sur la situation de trésorerie.

CHARGES NON MAÎTRISABLES

Les charges non maîtrisables de CHF 80.5 mios sont des charges imposées par une obligation légale sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Ce sont pour l'essentiel des participations à des charges cantonales. Globalement, les charges non maîtrisables accusent une augmentation d'environ 8.4%, soit CHF 6.2 mios par rapport au budget 2014. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des remboursements, participations et subventions à des collectivités (+8.8%) dus à la hausse de la participation de la Commune au financement de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

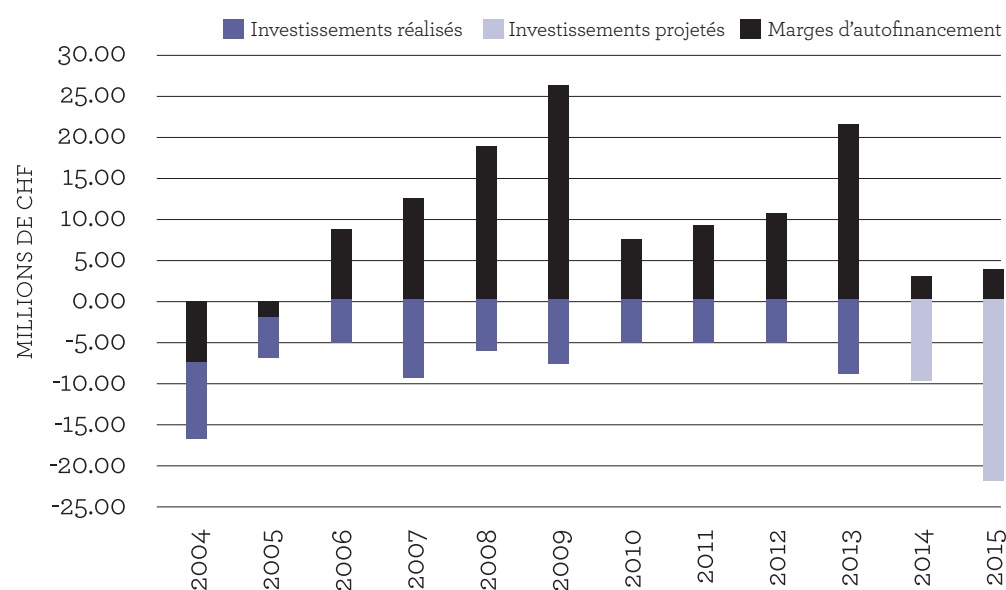
TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

Types de revenus	Budget 2015	Budget 2014	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Revenus fiscaux	97'062'500	89'857'500	7'205'000	8.02%
Revenus non fiscaux	41'785'150	41'939'130	-153'980	-0.37%
Revenus internes	11'588'900	11'152'312	436'588	3.91%
Total des revenus	150'436'550	142'948'942	7'487'608	5.24%

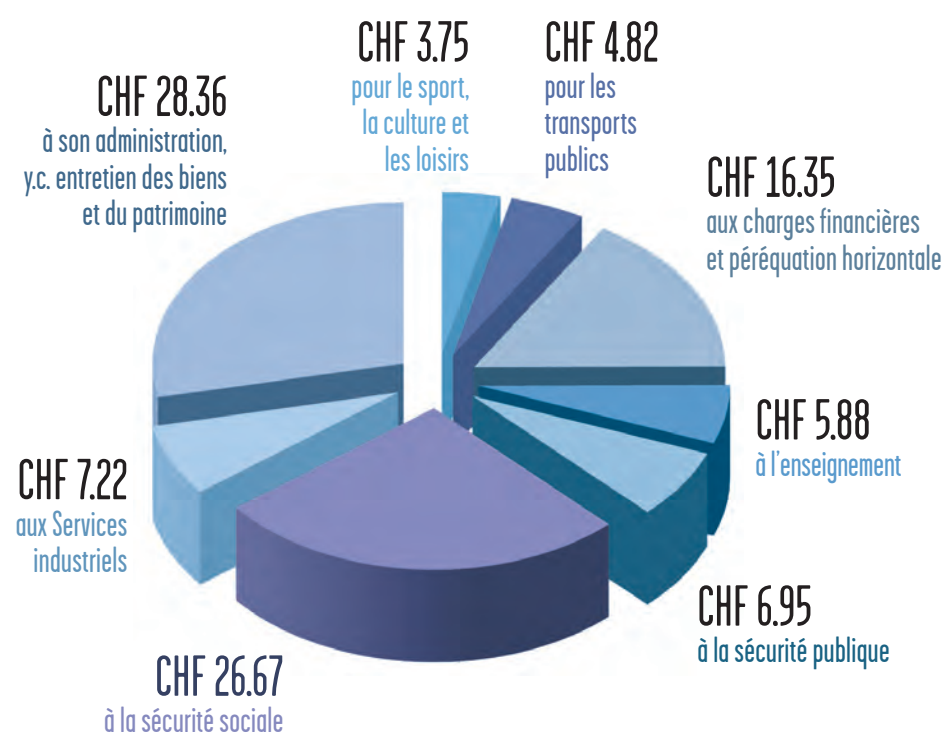
Par rapport au budget 2014, les recettes fiscales incluses dans le projet de budget 2015 sont en hausse de CHF 7.2 mios, soit une progression de 8.0%.

Globalement, les revenus non fiscaux sont en diminution d'environ CHF 0.2 mio par rapport au budget 2014 (-0.4%). Cette baisse est essentiellement due à la diminution du retour sur la péréquation directe horizontale.

Avec un budget 2015 légèrement excédentaire, Pully devrait obtenir une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 3.5 mios. Cette somme ne devrait cependant pas être suffisante pour financer l'entier des investissements de l'année 2015 liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux) et aux projets d'aménagement et organisation des espaces urbains. Par conséquent, la dette communale devrait augmenter durant l'année 2015 afin de financer une partie des investissements. Elle devrait se situer aux alentours de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2015. Néanmoins, ces investissements devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires qui devraient améliorer de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.



EN 2015, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Rens. : Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances à la Direction de l'administration générale et des finances, 021 721 31 30, finances@pully.ch



© Mathias Schmied, Liquid speech bubble, 2014

MUSÉE D'ART DE PULLY « CRITICAL MASS OF SILENCE » DU 22 JANVIER AU 15 MARS 2015 - VERNISSAGE LE MERCREDI 21 JANVIER

L'imagerie de la culture pop américaine, celle des comics et des pin-ups, sert de matière première à Mathias Schmied. Virtuose du scalpel, l'artiste découpe, confronte et amalgame les textes et les images de magazines et de bandes dessinées. Ses œuvres, en tension, oscillent entre le monde superficiel des super-héros et les noirceurs de la condition humaine. Artiste franco-suisse né en 1976, Mathias Schmied est passionné par le papier. Dans son exposition au Musée d'art de Pully, Batman et Spiderman disparaissent au profit de taches de couleurs éclatées, se détachent des pages, laissant derrière eux leurs univers. Recouverts de peinture, les posters de pin-ups ne dévoilent que quelques morceaux de chair.

Enfin, les mots, finement découpés, presque hachés, sont réduits à quelques lignes. Le jeu du vu et du caché donne une ambiguïté narrative aux œuvres. Il revient ainsi au spectateur de tenter de combler l'absence et le silence, qui sont au cœur de la pratique de l'artiste.

Vernissage public le mercredi 21 janvier à 18h.
Aux platines : un fameux groupe lausannois donnera une résonance électro-pop aux œuvres de Mathias Schmied.

Musée d'art de Pully, 021 721 38 00, musees@pully.ch, museedepully.ch

Impressum

Edition :
Municipalité de Pully – décembre 2014
Graphisme :
www.enzed.ch
Illustration :
www.tassilo.ch
Tirage :
11'000 exemplaires
Comité de rédaction :
N. Lude, G. Reichen, D. Margot, Ph. Steiner, A. Piolino
Impression :
PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle
www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 43
www.flickr.com/photos/villedepully